



Programme de Recherche sur l'Environnement Marin et Côtier (PREMAC)

1^{er} Appel à Projets de Recherche Termes de Références

1. Introduction

Le Partenariat Régional pour la Conservation de la zone Marine et Côtière en Afrique de l'Ouest (PRCM), dans le cadre du Programme de recherche sur l'Environnement Marin et Côtier (PREMAC), lance le premier appel à projets afin de soutenir la réalisation de projets de recherche en 2022 axés sur le littoral sénégalais.

Financé par la compagnie bp, le PREMAC a pour objectif principal de supporter la recherche scientifique en apportant un appui aux différents acteurs impliqués dans la gestion du littoral, à travers la mise en œuvre d'activités de recherche cohérentes centrées sur les priorités de la zone marine et côtière sénégalaise.

Dans ce cadre, le PREMAC lance un premier appel à projets dont les finalités sont de :

- Renforcer l'état des connaissances sur le littoral sénégalais dans l'optique d'une gestion durable de l'environnement marin et côtier ;
- Appuyer la production de résultats scientifiques solides permettant de soutenir la prise de décision.
- Appuyer le renforcement des capacités scientifiques nationales, y compris celles des jeunes chercheurs.

2. Objectifs de l'appel à projets

Par cet appel à projets, le PREMAC invite les acteurs de la recherche au Sénégal à soumettre des projets innovants. Il vise, entre autres, les objectifs suivants :

- le soutien d'initiatives de recherche pertinentes visant à améliorer l'état de connaissance de l'environnement marin et côtier du Sénégal
- le financement d'activités de recherche devant aboutir à des solutions renforcement de la résilience des zones marines et côtières du Sénégal

3. Critères d'éligibilité des projets

• Porteurs éligibles

Est éligible à l'appel à projets en tant que porteur de projet :

- une institution universitaire nationale seule ou associée à d'autres institutions universitaires ou de recherche nationales ou internationales ;
- une institution/centre de recherche national seul ou associé(e) à d'autres institutions universitaires ou de recherche nationales ou internationales;
- une organisation non gouvernementale nationale associée à une ou plusieurs institutions universitaires ou de recherche nationales ou internationales.

Le bénéficiaire doit avoir une capacité suffisante pour permettre la mise en œuvre professionnelle et en temps opportun du projet de recherche proposé.

- **Thématiques éligibles**

Le présent appel à projets couvre les thématiques de recherche suivantes :

- Thématique 1 : Vulnérabilité et résilience de la zone marine et côtière face aux changements climatiques ;
- Thématique 2 : Etat et dynamique de la biodiversité marine et côtière ;
- Thématique 3 : Nature et risques de la pollution marine et côtière ;
- Thématique 4 : Usages et gouvernance de la zone marine et côtière.

Les axes prioritaires de chaque thématique sont définis en annexe.

Les actions de recherche proposées devraient porter sur un site, un secteur ou l'ensemble de la zone côtière et marine sénégalaise.

Les recherches doivent être limitées dans le temps fixé dans le cadre de l'appel à projets et doivent mener à une mobilisation et une capitalisation de connaissances scientifiques référencées de qualité. Les projets proposés devront démontrer de la valeur ajoutée scientifique qu'ils apportent.

Il ne sera pas accepté plus d'une soumission par porteur principal. Cependant, un porteur pourra soumettre une candidature et être associé à d'autres projets soumis.

- **Critères de sélection des projets**

Dans le cadre de cet appel, les propositions de projets seront étudiées et notées selon une grille de critères établie comme suit :

Critères du projet	Notation
Alignement avec les objectifs du PREMAC et en particulier l'amélioration de la connaissance du milieu marin et côtier au Sénégal	30
Clarté, cohérence et robustesse de la méthodologie scientifique	20
Expérience/compétences de l'équipe	15
Réalisme/faisabilité de la proposition y compris du budget	15
Implications de plusieurs institutions dans la mise en œuvre du projet	10
Opportunités de développement des capacités des étudiants	10
TOTAL	100

4. Modalités de financement

Pour ce premier appel à projets, le PREMAC subventionnera des projets pour un montant maximum d'environ 200 millions de francs CFA. Le montant minimum fixé par projet étant de 50 millions de francs CFA.

Le financement accordé par le programme peut également couvrir une composante spécifique d'un projet plus large dans lequel intervient un ou plusieurs autres bailleurs. Cette composante devra être en rapport avec l'une des quatre (4) thématiques éligibles et devra avoir avec résultats clairement identifiables/

La durée des projets devra être de 6 à 10 mois. Dans tous les cas, les projets devront être terminés au plus tard avant la fin 2022.

5. Mise en œuvre des projets

Le PRCM est l'agence d'exécution responsable de la mise en œuvre du programme PREMAC.

Les bénéficiaires signeront une Convention de subvention avec le PRCM.

Tous les projets feront l'objet d'une évaluation finale qui sera conduite par l'agence d'exécution. Les bénéficiaires de subvention devront soumettre à mi-parcours et à la fin du projet, selon les échéances précises, un rapport technique et financier conformément à des trames de rapport prédéfinies par l'agence d'exécution. Le PRCM organisera un suivi mensuel de l'état d'avancement des projets.

6. Procédure de soumission des projets

Les propositions de projets sont à renvoyer par voie électronique à l'adresse premac@prcmarine.org avec copie à prcm@prcmarine.org avant le 10 février 2022 à 18h00 GMT.

Le dossier de candidature comporte :

1. Un formulaire à compléter dont la trame est jointe aux présents TDRs. Les annexes listées dans le formulaire doivent être fournies.
2. Le CV du responsable principal du projet ainsi que celui des différents membres de l'équipe de recherche impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Annexe : Les thématiques et les axes prioritaires

- Thématique 1 : Vulnérabilité et résilience de la zone marine et côtière face aux changements climatiques

Axes prioritaires	Echelle géographique
AP1.1 - La connaissance de la variabilité et des tendances des paramètres hydro climatiques	Ensemble du littoral (avec focus sur la Grande Côte)
AP1.2 - La caractérisation des impacts des changements climatiques sur le littoral	Ensemble du littoral (avec focus sur la Grande Côte)
AP1.3 - La connaissance des facteurs de résilience du littoral	Ensemble du littoral (avec focus sur la Grande Côte)

- **Thématique 2 : Etat et dynamique de la biodiversité marine et côtière**

Axes prioritaires	Echelle Géographique
AP2.1 - Bilan général de la biodiversité marine et côtière	Ensemble du littoral
AP2.2 - Potentialités et état d'exploitation des ressources halieutiques	Nationale
AP2.3 – Bio-écologie et état des espèces emblématiques menacées ou vulnérables	Nationale
AP2.4 - Usages et valeur de la biodiversité marine et côtière	Nationale
AP2.5 - Menaces anthropiques et naturelles sur la biodiversité marine et côtière	Nationale

- Thématique 3 : Nature et risques de la pollution marine et côtière

Axes prioritaires	Echelle Géographique
AP3.1 - Etat de référence de la qualité du milieu marin et côtier du Sénégal	Ensemble du littoral
AP3.2 - Cartographie de la vulnérabilité à la pollution et modélisation du transport de polluants	Ensemble du littoral
AP3.3 – Suivi de l'état de la pollution des eaux marines et les impacts sur les écosystèmes marins et côtiers et sur les moyens d'existence des communautés	Ensemble du littoral

- Thématique 4 : Usages et gouvernance de la zone marine et côtière

Axes prioritaires	Echelle Géographique
AP4.1 – L'évaluation des mécanismes actuels de la gouvernance des zones côtières et l'identification des meilleures approches pour favoriser la bonne gouvernance des ressources et des espaces sensibles	Ensemble du littoral
AP4.2 – la dynamique de l'urbain, des infrastructures et des espaces bâtis et de leurs impacts sur les milieux, les ressources et les activités	Ensemble du littoral